



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2018, à l'expiration du mandat des membres suivants : Bélarus, Bénin, Brésil, Cameroun, Colombie, Kazakhstan, Kenya, Ouganda, Philippines et Ukraine. Le Conseil doit par ailleurs pourvoir les sièges actuellement vacants, à savoir deux sièges revenant aux États d'Asie et du Pacifique et un revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes.
2. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 16 au 18 avril 2018.
3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
 - a) Quatre membres à choisir parmi les États d'Afrique ;
 - b) Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique (deux sièges sont vacants) ;
 - c) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
 - d) Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (un siège est vacant) ;
4. La composition du Groupe de travail en 2018 est présentée dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres ; mandat de trois ans)

Composition en 2018

Neuf membres élus parmi les États d'Afrique¹

Bénin* (2018), Cameroun* (2018), Côte d'Ivoire (2020), Kenya* (2018), Ouganda* (2018)

Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique²

Kazakhstan* (2018), Philippines* (2018)

Trois membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus* (2018), Fédération de Russie (2020), Ukraine* (2018)

Six membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes³

Brésil* (2018), Colombie* (2018)

Neuf membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États⁴

Allemagne (2020)

* Membre sortant.

¹ Quatre sièges sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B du Conseil).

² Cinq sièges sont à pourvoir dans ce groupe : deux sièges pour un mandat expirant le 31 décembre 2018 et trois pour un mandat expirant le 31 décembre 2020, tous ces mandats prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2018/201 B du Conseil).

³ Quatre sièges sont à pourvoir dans ce groupe : un siège pour un mandat expirant le 31 décembre 2018 et trois pour un mandat expirant le 31 décembre 2020, tous ces mandats prenant effet à la date de l'élection (voir décision 2018/201 B du Conseil).

⁴ Huit sièges sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2020 (voir décision 2018/201 B du Conseil).